



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 03/2025/CACL

SEANCE PLENIERE DE LA CACL DU VENDREDI 31 JANVIER 2025 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AGGLO

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 3

Nombre de Conseillers Présents : 30
Date de convocation : 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trente-et-un janvier à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON donne procuration à Monique AZER – Ruth BIDIOU-CEPRIKA donne procuration à Louis-Mike CALUMEY – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Albanie CIPPE – Corine DIMANCHE – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikael MANCEE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Tineffa NAISSO – Axel RINO – Magali ROBO -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VICTOR

32 POUR	Monique AZER – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Gilles ADELSON – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Sandrine JACQUES
1 ABSTENTION	Hélène PAUL
0 CONTRE	

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Schéma Intercommunal pour le Développement Economique de la CACL ;

Vu l'avis de la Commission Développement Economique qui s'est tenue le 27 janvier 2025;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 29 janvier 2025 ;

Considérant que la CACL est compétente en matière de promotion touristique dont la création d'office de tourisme depuis le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que la CACL a souhaité élaborer et définir sa politique de développement touristique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 03/2025/CACL relatif à l'approbation du Schéma Intercommunal de Développement Touristique de l'Agglo ;

ARTICLE 2

D'approuver le Schéma Intercommunal de Développement Touristique de l'Agglo et la feuille de route 2025-2028 annexée ;

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et financiers à intervenir dans la conduite de cette affaire et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à son règlement.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 31 janvier 2025,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK